

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2026-066/PR/SEIDSP portant approbation et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2026 de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements.

n° 2026-066/PR/SEIDSP

Ministère	Date de publication
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DES INVESTISSEMENTS ET DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	29 mars 2026
Numéro JO	Date du numéro
n° 05 du 15/03/2026	15 mars 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992
- VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VULa Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L de la 06/11/2025 portant révision de la Constitution
- VULa Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998, portant réforme des sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des établissements à caractère industriel et commercial
- VULa Loi n°114/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- VULe Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'État, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VULe Décret n°2013/144/PR/MDCC du 04 juin 2013 portant attribution, fonctionnement et organisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VULe Décret n°2021-114/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VULe Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-parole du Gouvernement
- VULe Décret n°2018-292/PR/MAPCI du 02 octobre 2018 portant constitution du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- VULa Délibération n°06-ANPI/2025 du Conseil d'Administration du 09 Décembre 2025

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements pour l'exercice 2026, qui se lit comme suit

– En produits :.....	241 438 536 FDJ – En charges
:.....	227 438 536 FDJ – En investissements :.....
FDJ	14 000 000

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 09 Mars 2026

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH